

CHARTRE DU « TOURNOI DE LA PAIX »

Partout dans le monde, la **Journée internationale de la paix** est observée chaque année, le **21 septembre**. Cette décision est consacrée par la résolution 36/67 adoptée le 27 novembre 1981 par l'Assemblée générale de l'ONU. Elle fait partie des nombreuses initiatives mises en place pour promouvoir la paix conformément à la Charte des Nations Unies.

L'ONU invite tous les pays et tous les peuples à respecter l'arrêt des hostilités durant cette Journée et à la commémorer avec des mesures éducatives et de sensibilisation du public aux questions liées à la paix. C'est dans cet esprit que le 21 septembre 2013, le **Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)** a lancé le **Tournoi de la Paix**. L'année suivante, une exposition a été organisée en marge de la deuxième édition de cet événement afin de permettre aux participants de montrer au public ce qu'ils font pour contribuer à bâtir un monde sans violence. Un grand moment de partage et de communion, qui a permis de connaître davantage les missions des agences onusiennes présentes. On y notait, entre autres, la présence d'une trentaine de pensionnaires de deux centres d'accueil d'enfants en difficulté invités par l'UNOCA.

Le Tournoi constitue donc un espace important de sensibilisation et d'information sur l'un des points majeurs du mandat de l'UNOCA. Il s'agit ici d'utiliser le sport en général et le football en particulier non seulement comme un outil de promotion des droits de l'homme et de la diversité, mais aussi et surtout comme un facteur important de rassemblement et de dialogue. Le Tournoi est également une plate-forme idéale pour célébrer, dans le fair-play et la convivialité, la paix comme valeur universelle sans laquelle tout développement durable est impossible. C'est en quelque sorte le Tournoi de/pour la tolérance et la fraternité, une occasion de dire non à ceux/celles qui utilisent les armes ou la violence comme moyen d'expression ou de revendication.

Ces enjeux essentiels sont au cœur du partenariat scellé entre l'UNOCA et la Confédération africaine de football (CAF) le 10 novembre 2012 à Malabo (Guinée Equatoriale). Ils ont également guidé l'UNOCA dans l'élaboration de la présente charte, qui contient un ensemble de règles adaptées à la philosophie du Tournoi.

PARTICIPATION ET ORGANISATION PRATIQUE

Article 1 : La participation au Tournoi de la Paix se fait sur invitation adressée par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Chef de l'UNOCA, aux institutions reconnues pour leur rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration régionale.

a - La participation peut aussi se faire à la demande des organisations concernées, après avis favorable de l'UNOCA.

b - Le Tournoi est organisé le 21 septembre de chaque année. Si la date correspond à un jour ouvrable, il serait organisé le samedi qui précède la célébration de la Journée internationale de la Paix.

Joueurs/joueuses qualifié(e)s et respect du Fair-play

Article 2 : Le Tournoi accueille toutes les personnes, sans distinction de sexe, travaillant dans les institutions invitées. Elles doivent être détentrices de documents permettant de les identifier ou de confirmer leur appartenance aux organisations concernées.

a - Les documents visés ci-dessus peuvent être demandés par les responsables des équipes souhaitant procéder à des vérifications ou soucieux de faire respecter de façon stricte le fair-play qui constitue l'un des fondements du Tournoi.

b - Les institutions invitées peuvent renforcer leur équipe avec des joueurs/joueuses ne faisant pas partie de leur effectif permanent ou temporaire. Ces derniers/dernières doivent cependant appartenir à des entités dont elles peuvent témoigner de l'engagement dans la promotion des valeurs défendues par les Nations Unies. Dans tous les cas, ceux/celles reconnu(e)s comme des joueurs/joueuses évoluant dans des clubs membres de la Ligue nationale de football ou dans tout autre championnat, ne seront pas autorisé(e)s à participer au Tournoi.

c - Compte tenu de la nature de l'événement et des enjeux, il est recommandé de privilégier les joueurs/joueuses ayant au moins 30 ans. Dans la mesure du possible, ceux/celles-ci doivent former les $\frac{3}{4}$ de l'équipe proposée.

d - De manière générale, l'UNOCA invite les équipes à s'approprier le point 1 du Code du Fair-play de la Fédération internationale de football association (FIFA) : « la victoire est sans valeur si elle a été acquise de façon antisportive ou malhonnête. Il est facile de tricher mais cela n'apporte aucun plaisir. La sportivité exige du courage et du caractère. Elle est plus satisfaisante. Jouer fair-play porte ses fruits, même si le match est perdu. Cela t'apporte le respect tandis que les tricheurs sont méprisés. Garde à l'esprit que ce n'est qu'un jeu. Et les jeux n'ont aucun intérêt s'ils ne sont pas joués avec fair-play ».

Frais de participation et équipements

Article 3 : L'UNOCA n'exige aucun frais de participation au Tournoi. Chaque entité est cependant libre d'examiner les formes de soutien qu'elle jugerait nécessaire d'apporter au Comité d'organisation afin de garantir le succès du Tournoi.

a - Les institutions invitées ont la responsabilité de fournir des équipements adéquats à leurs joueurs/joueuses. Ces équipements comprennent, entre autres, des maillots, des shorts et des bas ainsi que des gants pour les gardiens de but.

b - L'usage des crampons vissés est interdit.

Liaison entre les équipes et le Comité d'organisation

Article 4 : Chaque institution invitée au Tournoi doit indiquer à l'UNOCA le nom et l'adresse complète (y compris le numéro de téléphone et le courriel) d'un(e) Point focal qui la représente lors des réunions préparatoires ou que le Bureau peut contacter pour toutes les questions liées à l'organisation et au déroulement du Tournoi.

a - Le jour du Tournoi, le/la Point focal assure la liaison avec le Comité d'organisation qui, le cas échéant, lui remet le matériel de sensibilisation prévu par l'UNOCA ainsi que tous les services auxquels les participants ont droit.

b - Le/la Point focal peut également saisir l'UNOCA à tout moment pour les sujets relatifs à la participation de l'équipe qu'il/qu'elle représente, y compris en ce qui concerne la présence à l'exposition organisée en marge du Tournoi et dont le but est indiqué plus haut (dans le préambule).

c - L'UNOCA encourage les institutions invitées à prendre part à cette exposition et à en profiter pour partager avec le grand public, à travers des supports appropriés, leurs idées et leurs actions en faveur de la paix.

DEROULEMENT DU TOURNOI

Article 5 : Le Tournoi de la Paix se déroule sous forme de mini-championnat sur un seul site et en une journée. D'où la nécessité pour les équipes de prendre des mesures idoines pour éviter tout retard dans le programme établi et transmis aux responsables au moins 24 heures avant le début de la compétition.

a - Chaque équipe peut aligner 11 joueurs/joueuses par match. Il n'y a aucune restriction sur le nombre de personnes sélectionnables. Mais l'UNOCA ne prendra en considération que 20 joueurs/joueuses au maximum dans le budget du Tournoi.

b - En fonction du nombre d'équipes disponibles, il sera procédé ou non à la constitution d'au moins deux poules (A et B). Un tirage au sort ou des arrangements entre différents responsables faciliteront la mise en place desdites poules.

c - Chaque match durera 30 minutes (15 x 2). Le nombre de remplaçants est illimité. Un joueur ou une joueuse peut revenir sur le terrain après s'être reposé(e).

Article 6 : Avant le coup d'envoi de chaque match, les joueurs/joueuses se saluent, après que chaque capitaine a procédé à la présentation de ses coéquipiers/coéquipières. Cette séquence est suivie des séances photo.

Article 7 : A l'issue du mini-championnat, le premier de chaque poule est retenu pour une finale qui déterminera le champion.

a – L'UNOCA et ses partenaires éventuels prennent des dispositions pour offrir des rafraîchissements à toutes les équipes, soit quatre palettes d'eau minérale par institution. Elles sont libres de prévoir un surplus (à leur charge).

b – L'UNOCA veille aussi à que la couverture sécuritaire et sanitaire soit assurée pendant le Tournoi. Toutefois, il attire l'attention des institutions invitées sur la nécessité de vérifier que toutes les personnes faisant partie de leur effectif disposent d'une assurance en bonne et due forme. Par ailleurs, il leur est vivement conseillé d'avoir une trousse de premier secours pour faire face aux éventuelles blessures légères.

RECOMPENSES ET TROPHÉES

Article 8 : Le champion du Tournoi reçoit un grand Trophée surplombé par une colombe, symbole de la non-violence.

a - Toutes les autres équipes reçoivent un trophée identique de taille moyenne.

b - Un trophée de **fair-play** pourrait être attribué à l'équipe ayant totalisé moins de cartons. Il s'agirait alors de primer la discipline et le respect de l'adversaire.

ARBITRAGE ET SANCTIONS

Article 9 : Les matches du Tournoi sont dirigés par des personnes n'ayant aucune affinité avec les équipes en lice. L'UNOCA peut faire appel à des arbitres du championnat national de football adhérant au présent règlement.

a – Les arbitres prennent toutes les dispositions utiles pour assurer le bon déroulement des rencontres. Ils/Elles sont tenu(e)s de sanctionner tout acte d'anti-jeu soit par un avertissement verbal, soit par l'octroi d'un carton jaune ou d'un carton rouge.

b - Un carton rouge n'entraîne pas l'expulsion définitive du joueur/de la joueuse concerné(e). Celui/celle-ci sera invité(e) à revenir sur le terrain après 10 minutes. Autrement dit, son équipe évoluera en infériorité numérique pendant la durée de sa sanction.

c – Un(e) commissaire de match est chargé(e) de l'élaboration d'un rapport de toutes les rencontres.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 10 : La présente Charte s'applique à cette troisième édition du **Tournoi de la Paix**. Elle peut être modifiée lors des prochains rendez-vous en fonction des nouveaux enjeux ou d'autres situations pertinentes pouvant l'imposer.

Toutes les équipes doivent recevoir la Charte au moins deux jours avant le début du Tournoi. L'UNOCA les encourage à la respecter scrupuleusement.

Fait à Libreville, le 13 septembre 2015